

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 / Fax: +251 11 551 7844

Web site: www.au.int

DECLARATION DE PRESSE

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE (MOEUA)
POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE EN REPUBLIQUE DU RWANDA DU 3-4
AOUT 2017**

6 Août 2017

Kigali

La MOEUA fait état d'un processus électoral pacifique, ordonné et transparent

INTRODUCTION

- Le 3 et 4 août 2017, les Rwandais se sont rendus aux urnes pour élire leur Président de la République. Cette élection a été la troisième élection présidentielle depuis la fin du génocide rwandais de 1994. Les élections présidentielles précédentes ont eu lieu en 2003 et 2010. Paul Kagamé du Front Patriotique Rwandais s'est présenté pour un nouveau mandat après avoir remporté les précédents scrutins de 2003 et 2010.
- La Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine pour l'élection présidentielle du 3-4 août 2017 était composée de 34 observateurs issus de 23 pays africains. La mission est arrivée au Rwanda le 23 juillet 2017. Après avoir suivi pendant trois jours une séance d'information sur la méthodologie d'observation de l'UA et le contexte politique des élections de 2017, les observateurs de l'UA ont été déployés le 1^{er} août 2017 dans 5 provinces et 30 districts du Rwanda. Dans leurs zones de déploiement, les observateurs ont interagi avec les acteurs électoraux clés.
- L'évaluation de l'élection effectuée par la MOEUA repose sur les instruments pertinents de l'Union africaine, à savoir, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007 ; la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002 ; les Directives pour les missions d'observation et de surveillance électorale de l'UA de 2002 ; les instruments internationaux relatifs aux élections démocratiques ; ainsi que le cadre juridique régissant les élections au Rwanda et.
- Cette déclaration présente les conclusions préliminaires de la Mission d'Observation de l'Union Africaine et met en lumière les principaux constats, conclusions et recommandations de la Mission sur l'élection présidentielle du 4 août 2017.

RESUME DES CONSTATS

- Depuis son arrivée dans le pays, la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine a noté un environnement généralement paisible et calme, et ce, avant, pendant et après l'élection présidentielle du 4 août 2017. La Mission a particulièrement noté la manière ordonnée et enthousiaste par laquelle le peuple Rwandais s'est rendu aux urnes.
- Le cadre juridique régulant les élections, incluant la Constitution et la loi électorale, protège les libertés fondamentales et est généralement conforme aux dispositions internationales relatives aux élections. La Mission a noté que l'élection a été menée en conformité avec le cadre juridique et la régulation du

pays. Cependant, la Mission a constaté l'absence de dispositions relatives au financement de campagnes électorales.

- La Mission a noté que la Commission Electorale Nationale était suffisamment préparée aux élections et a respecté le calendrier électoral. La mission a par ailleurs noté que l'emploi de volontaires en tant que personnel électoral et la production au niveau local du matériel électoral a contribué à la réduction du coût des élections.
- Depuis son arrivée, la mission a noté que la campagne électorale s'est déroulée dans un environnement serein.
- La mission a noté que la loi ne prévoit pas de voies de recours permettant aux postulants disqualifiés de contester la décision de la Commission Electorale Nationale.
- La mission a noté avec satisfaction le taux de participation élevée, notamment celui des femmes et des jeunes, plus particulièrement en tant qu'électeurs et membres du personnel électoral.
- La mission a observé un processus électoral bien administré. Tous les bureaux de vote visités par les observateurs de l'UA ont ouvert à l'heure et contenaient tout le matériel électoral nécessaire en quantité suffisante. Les procédures d'ouverture, de vote, de fermeture et de dépouillement, ont largement été respectées par le personnel électoral, à l'exception de quelques cas où les procédures de dépouillement, telle que la réconciliation des bulletins, n'ont pas été strictement suivies.
- Dans tous les bureaux de vote visités, les observateurs de l'UA ont noté la présence de représentants du RPF, et très peu ou pas de représentants des autres candidats.

Recommandations

La mission formule les recommandations préliminaires suivantes à l'attention des parties prenantes électorales Rwandaises pour l'amélioration des futures élections au Rwanda:

- Améliorer les dispositions concernant les personnes assurant des fonctions officielles, afin d'éviter les complications lors du dépouillement.
- Envisager l'introduction de mécanismes de validation des bulletins de vote le jour des élections, afin de prévenir d'éventuelles fraudes.

- Envisager d'améliorer la formation du personnel électoral sur les procédures électorales, en particulier les procédures de dépouillement, pour en assurer la précision et renforcer la confiance dans le processus.
- Envisager un financement de candidats afin de leur permettre de mener une campagne adéquate et de pouvoir déployer leurs représentants dans les bureaux de vote, ce qui améliorerait le contrôle du scrutin.
- Encourager les femmes à se présenter à briguer les plus hautes fonctions du pays.
- Envisager l'introduction d'une législation régulant les dépenses de campagnes par les candidats et les partis, incluant des dispositions sur la déclaration des sources de financement des campagnes.
- Envisager la mise en place d'une législation qui permettrait des voies de recours pour les postulants disqualifiés.

Conclusions

- En se basant sur ses observations, la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine conclut que le scrutin a été conduit d'une manière pacifique, ordonnée et transparente. La mission félicite le peuple rwandais d'y avoir participé en grand nombre, démontrant ainsi son engagement actif dans le processus démocratique de son pays.
- La mission a noté que la compilation et l'annonce des résultats ont été effectuées d'une manière rapide, et que, au regard des résultats provisoires publiés par la commission électorale, Paul Kagamé du RPF aurait remporté l'élection.
- La mission s'est par ailleurs félicitée de l'acceptation des résultats par les deux candidats malheureux.
- La mission publiera un rapport final sur le processus électoral dans son entièreté, dans les deux mois après la fin des élections. Ce rapport fournira une évaluation plus complète du processus, y compris l'environnement post-électoral immédiat.
- La Mission adresse ses vifs remerciements aux autorités politiques et administratives rwandaises pour les dispositions prises afin de faciliter son travail sur toute l'étendue du territoire national.